" paître l'Eglise du Seigneur....je sais qu'il en-
" trera parmi vous, après mon départ, des loups
" cruels qui n'épargneront pas le troupeau, et qu'il
" sélèvera du milieu de vous des hommes qui ensei-
" gneront des choses pernicieuses pour entrainer des
" disciples après eux. Veillez donc, vous souvenant
" que pendant trois années je n'ai cessé nuit et jour
" d'exhorter chacun de vous. (1)." St-Paul traite ces Anciens d'évêques, il est vrai, mais ils sont en si grand nombre qu'il serait absurde d'admettre qu'ils fussent autre chose que les pasteurs ordinaires de la ville, et le ton de l'exhortation de l'apôtre leur rappelant leurs devoirs envers leurs troupeaux, l'indique suffisamment. Il ne pouvait donc y avoir qu'un seul évêque à Ephèse, et cet évêque était Timothée.

En voulez-vous un autre exemple ? C'est l'extrait d'une lettre que St-Paul encore écrit à Tite, évêque de Crète. " La raison pour laquelle je t'ai
" laissé en Crète, c'est afin que tu mettes en ordre ce
" qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu
" établises des Anciens dans chaque ville. . . . Dis ces
" choses, exhorte et reprends avec une pleine autorité.
" Que personne ne te méprise. Eloigne de toi, après
" un premier et un second avertissement, celui qui
" provoque des divisions (2)."

De quel droit, je vous le demande, ces jeunes hommes auraient-ils reçu des plaintes contre les Anciens s'ils n'avaient été des évêques ayant la suprématie sur les autres évêques, ceux-ci Anciens ou " Presbyteri "? Qui obligeait St-Paul de laisser Tite en Crète pour ordonner des pasteurs dans les églises ? Puisqu'il était lui-même de passage dans l'île, l'apôtre n'eut-il pu ordonner des pasteurs qui, tous égaux, suivant nos frères séparés, auraient pu, à leur tour, en ordonner d'autres ? Poser ces questions c'est les résoudre. " Nul ne s'attribue cette dignité, s'il n'est appelé de Dieu," dit l'épitre aux Hébreux. (3). L'évêque dans la succession directe des apôtres avait donc seul le privilège d'ordonner des prêtres et des diacres, et par conséquent les Anciens n'avaient en aucune façon le droit de s'arroger cette prérogative. Et nous devons conclure que la succession apostolique fut un des points particuliers touchés par Jésus-Christ dans ses entretiens secrets avec les apôtres.

[1] Actes XX, 28-31. [2] Tite I, 5 ; II, 15 ; III, 10. [3] Heb. V, 4.